



## CONSIGNES A RESPECTER POUR LE MONTAGE ET LE DEMONTAGE DES PNEUMATIQUES POUR VOITURES PARTICULIERES

### RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Les pneumatiques montés sur un véhicule doivent être de même structure (radiale, diagonale, RF).

Exception faite de l'utilisation provisoire d'une roue de secours, les pneumatiques montés sur un essieu donné doivent être du même « type » : même marque, même dimension, même catégorie d'utilisation (ex : route, neige, usage spécial), même structure, même code de vitesse, même indice de capacité de charge.

Préalablement à toutes opérations de remplacement, il convient de s'assurer du « type » de pneumatique qui équipe le véhicule afin d'être conforme à la réglementation ci-dessus.

### DEMONTAGE

Il est impératif :

- de vérifier la structure du pneumatique (radiale, RF, Pax, etc...) afin de respecter les dispositions techniques nécessaires à son bon démontage.
- de s'assurer de la présence éventuelle d'un capteur de pression et de tenir compte des recommandations de montage/démontage spécifiques à ces capteurs.
- avant le démontage du pneumatique de dévisser et de retirer le mécanisme intérieur de valve afin de s'assurer que le pneumatique est totalement dégonflé.
- en cas de réutilisation ultérieure, de s'assurer que le pneumatique ne présente aucune coupure, blessure, mise à nu de la carcasse.
- d'inspecter minutieusement la jante pour déceler les ruptures ou amorces de rupture, les fêlures au niveau du voile de roue et les éventuelles ovalisations des trous de fixation.

Pour mener à bien cette inspection, il est nécessaire de débarrasser la jante de ses souillures éventuelles (résidus de pâte de montage, rouille, etc.....).

... / ...

<b>Recommandations TNPf - Edition 2011</b>		Réf. : TO 02
Date de création : Mars 1985	Date de dernière mise à jour : Juillet 2006	P. 1 / 2



## MONTAGE

**Qu'il s'agisse d'un véhicule à traction avant, à propulsion arrière ou à 4 roues motrices, le TNPF conseille de monter les pneus neufs (ou les moins usés) à l'arrière sauf préconisations particulières du constructeur de véhicule.**

Il est impératif :

- a) de vérifier que la roue est adaptée au pneumatique nouvellement monté ;
- b) de nettoyer la jante ;
- c) de changer la valve avec son bouchon à chaque intervention sur le pneumatique. En cas de démontage d'une valve à capteur de pression, le joint torique doit être remplacé ;
- d) de lubrifier avec un produit approprié les talons du pneumatique et plus spécialement ceux des pneumatiques « tubeless » qui sont montés sur des jantes de type anti-décoiçant (négliger ce point important pourrait entraîner la rupture des tringles lors du montage). Lubrifier également les rebords de jante sans oublier les Hump.  
L'usage de lubrifiants à base d'hydrocarbures (huiles, gazole, etc...) et d'autres produits non appropriés sont formellement interdits.
- e) le pneumatique étant sur sa jante, d'amorcer le gonflage en s'assurant que les talons s'appliquent correctement contre les rebords de jante.
- f) lors du gonflage, de s'assurer que le tuyau d'arrivée d'air comprimé fixé à la valve ait une longueur suffisante entre la valve et le manomètre du gonfleur pour que l'opérateur se trouve en dehors de la trajectoire d'éventuelles projections (longueur de 1,5 mètres minimum pour un véhicule de tourisme et 3 mètres minimum pour un poids lourd) (\*) cf. Guide INRS
- g) d'une manière générale, de respecter les consignes de sécurité habituelles relatives au montage et gonflage des pneumatiques.
- h) de s'assurer en particulier, dans le cas de valves avec capteurs de pression, que l'obus remis en place est bien approprié.
- i) de considérer que le bouchon de valve contribue principalement à assurer l'étanchéité et la protection de celle-ci en préservant la partie interne de poussière, saleté et humidité. Il doit donc être bien vissé.

(\*) cf. Guide INRS : Opérations d'entretien et de remplacement des pneumatiques – Edition sept. 2006 page 41

<b>Recommandations TNPF - Edition 2011</b>		Réf. : TO 02
Date de création : Mars 1985	Date de dernière mise à jour : Juillet 2006	P. 2 / 2